

District de la Seine-Saint-Denis  
de football



**PROCES-VERBAL**  
**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PREVENTION, MEDIATION ET EDUCATION**

---

**Réunion du : Vendredi 13/06/2025**

**A 14h00 au siège du District de la Seine-Saint-Denis de Football & Visioconférence**

**Président : ABDELHAFID HORMI**

**Présents : M. CAMARA (Directeur technique du Red Star) ; M. DAGUEMOUNE (Secrétaire Générale du district 93)**

**Excusés : ORTUNO Jean-Claude, BAUDUIN Christian, ESCHYLLE Michel, Représentant de la Police**

**Absent : Représentant du club de Bondy**

**Secrétaire de séance : AMENZOU Fawzi**

#### **Invitation du club**

La CDPME s'est réunie le vendredi 13 juin 2025 à 14h afin de traiter le dossier relatif à la demi-finale des play-offs U15D1 opposant le Red Star à l'AS Bondy.

La Commission remercie Monsieur Camara, Directeur Technique du Red Star, pour sa présence et regrette l'absence des représentants de l'AS Bondy, bien que le club ait été invité à cette réunion.

La CDPME confirme que la rencontre se tiendra le **samedi 14 juin 2025 à 16h**, au **Stade Joliot-Curie**, situé **8 rue Pierre Curie, 93400 Saint-Ouen**.

La rencontre sera encadrée par **trois arbitres et d'un délégué officiel**.

Les **frais d'arbitrage** seront à la charge du club recevant, à savoir le Red Star.

Le Red Star mettra à disposition **les vestiaires de l'équipe professionnelle** ; le site est entièrement sécurisé.

En l'absence de tribunes, les **spectateurs seront positionnés derrière la main courante**.

Le **réfèrent sécurité** du Red Star, **Monsieur LOPEZ Alexandre**, assurera l'accueil et la sécurisation des officiels, ainsi que celle des membres du club de l'AS Bondy.

Le réfèrent sécurité de l'AS BONDY est **Monsieur CHAABNA Sammy**.

Un **parking sécurisé** pourra être mis à disposition, si nécessaire, pour les véhicules accompagnant les joueurs et le staff de l'AS Bondy ainsi que les officiels de la rencontre.

Nous restons dans l'attente de recevoir un réfèrent sécurité pour le club de l'AS Bondy (mail envoyé au club après la réunion)

Enfin, ce procès-verbal sera transmis à la **Police Nationale** afin de permettre la mise en place d'un dispositif de sécurité adapté au bon déroulement de la rencontre.

Cordialement,

La CDPME